

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 4 novembre 2024, à 19h32, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2024-11-240

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel quel avec le retrait du premier sujet du point 31 Divers.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2024 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Correspondance **(I et R)**
  - Lettre de demande Club motoneige Beauce Frontenac inc.

**ADMINISTRATION**

6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 261-2024 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière **(R)**
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 262-2024 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Victor **(R)**
8. Adoption du règlement numéro RM-SQ-02-01—modifiant le règlement RM-SQ-02 concernant les nuisances et la salubrité **(R)**
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 263-2024 abrogeant le règlement no. 256-2024 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Victor au régime de retraite des élus municipaux **(R)**

10. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73 **(R)**
11. Adoption du premier projet de règlement 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73 **(R)**
12. Résolution fixant l'assemblée publique de consultation du règlement 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73 **(R)**
13. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2024 **(D)**
14. Procédure de traitement des plaintes relative aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française **(R)**
15. Adoption TECQ — Relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale **(R)**
16. Contrat de travail des employés de bureau **(R)**
17. Nouvelle structure salariale et application d'un organigramme **(R)**
18. Mandat Morency Avocat: Représenter la Municipalité de Saint-Victor dans le cadre de l'entente industrielle avec les Industries Bernard **(R)**
19. Renouvellement contrat d'assurance **(R)**
20. Besoins de formation 2025 au Service de Sécurité Incendie de la municipalité de Saint-Victor **(R)**

#### **GESTION CONTRACTUELLE**

21. Mandat: Déneigement rue des épinettes **(R)**

#### **GESTION DU TERRITOIRE**

22. Acquisition d'un panneau de contrôle pour le puits PE-4 **(R)**
23. Acquisition d'un panneau de contrôle pour le poste de

pompage principal(R)

## **DOSSIERS DES ÉLUS – RAPPORT DES ACTIVITÉS**

24. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme
25. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire
26. Richard Doyon : Festivités Western
27. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
28. Éric Bélanger : Comité consultatif en urbanisme
29. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et évènements
30. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre, CDI, APELF et ARLAC
31. Divers.
  - ~~Appui au Magasin Coop St Victor — projet d'acquisition d'une génératrice (R)~~
  - Ajout de bacs bruns sur la route 108 (R)
32. Les comptes. (R)
33. Période de questions et commentaires. (I)
34. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2024-11-241

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2024**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2024-11-242

### **DROIT DE PASSAGE CLUB MOTONEIGE BEAUCE FRONTENAC**

**ATTENDU** la demande reçue de la part du Club motoneige Frontenac Inc.;

**ATTENDU QUE** le club de motoneige Beauce Frontenac s'engage à respecter la signalisation sur le parcours ;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité autorise le passage des participants du Club motoneige Beauce Frontenac, sur une partie de la route de la Station pour aller soit dans la rue du Séminaire ou se diriger dans le rang 3 Nord.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-243

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 261-2024 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Monsieur Xavier Bouhy donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Que Monsieur Bouhy a déposé au conseil le projet de règlement numéro 261-2024 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-244

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 262-2024 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Madame Dany Plante donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Victor.

Que Madame Dany Plante a déposé au conseil le projet de règlement numéro 262-2024 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Victor.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RM-SQ-02-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-SQ-02 SUR LES NUISANCES ET LA SALUBRITÉ**

**ATTENDU QUE** les articles 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) habilite les municipalités à réglementer la salubrité et les nuisances ;

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté le règlement RM-SQ-02 le 1<sup>er</sup> février 2021 pour assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Victor ;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier le règlement RM-SQ-02 afin d'y apporter une modification pour clarifier son interprétation ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion et le dépôt du présent projet de règlement ont été donnés lors de la séance du Conseil tenue le 7 octobre 2024;

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu à l'unanimité des membres présents de ce Conseil qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement numéro RM-SQ-02-01 modifiant le règlement RM-SQ-02 – règlement concernant les nuisances et la salubrité

**ARTICLE 2**

L'article 1.5 est ajouté à la suite de l'article 1.4 du règlement RM-SQ-02 :

« 1.5 Tout mot utilisé au présent règlement au singulier inclut le pluriel et vice-versa et l'utilisation d'un mot au masculin inclut également la forme féminine et vice-versa, à moins que le contexte ne l'exclue spécifiquement. Chaque fois qu'une infraction décrit son objet ou un geste, il pourra avoir été accompli à l'une ou plusieurs reprises et chaque occurrence pourra être sanctionnée par l'émission d'un constat d'infraction tel que décrit au présent règlement. »

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2024-11-246

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 263-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 256-2024 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Richard Doyon donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption le règlement 263-2024 abrogeant le règlement numéro 256-2024 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Victor au régime de retraite des élus municipaux.

Que Monsieur Richard Doyon a déposé au conseil le projet de règlement numéro 263-2024 abrogeant le règlement no. 256-2024 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Victor au régime de retraite des élus municipaux.

2024-11-247

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 264-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES ET D'EMBARCATIONS (53) » DANS LA ZONE I-73 ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SPÉCIFIQUES POUR CETTE MEME CLASSE D'USAGE (53) A L'INTERIEUR DE LA ZONE I-73**

Monsieur Éric Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcation (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73.

Que Monsieur Éric Bélanger a déposé au conseil le premier projet de règlement numéro 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail de véhicules et d'embarcation (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73.

2024-11-248

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 264-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES ET D'EMBARCATIONS (53) » DANS LA ZONE I-73 ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SPÉCIFIQUES POUR CETTE MEME CLASSE D'USAGE (53) A L'INTERIEUR DE LA ZONE I-73**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son plan d'urbanisme et les

dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement est déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 ;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation sera tenue le 25 novembre 2024 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

**ATTENDU QUE** des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

**ATTENDU QUE** M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le premier projet de règlement no. 264-2024 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « Vente au détail de véhicules et d'embarcations (53) » dans la zone I-73 et de prévoir des dispositions particulières spécifiques pour cette même classe d'usage (53) à l'intérieur de la zone I-73.

2024-11-249

**RESOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT 264-2024 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DETAIL DE VEHICULES ET D'EMBARCATIONS (53) » DANS LA ZONE I-73 ET DE PREVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIERES SPECIFIQUES POUR CETTE MEME CLASSE D'USAGE (53) A L'INTERIEUR DE LA ZONE I-73**

**ATTENDU QU'UNE** assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre.

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de

règlement mentionné en titre soit fixée au 25 novembre 2024 à 18h00, à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Victor, au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

ADOPTÉE

2024-11-250

**DEPOT DES ETATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DEPENSES**

Conformément à l'article 176-4 du Code municipal du Québec, la directrice générale/greffière-trésorière dépose des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2024.

2024-11-251

**PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE L'ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil d'adopter la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de l'organisme municipal en vertu de la Charte de la langue française, tel que présenté en séance de travail.

ADOPTÉE

2024-11-252

**ADOPTION TECQ – RELATIVE AUX MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux



réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2024-11-253

**CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE BUREAU**

**ATTENDU QUE** les contrats de travail intervenus entre la municipalité de St-Victor et ses employés administratifs;

**ATTENDU QUE** l'article 6.01 qui spécifie que le Conseil municipal fixe l'augmentation annuelle qui s'appliquera au premier janvier;

**ATTENDU QUE** le processus de révision de l'organisation a été complété;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Dany Plante;

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de majorer le salaire des employés administratifs à contrat individuel de la municipalité de 1,2 %, rétroactivement au 1er janvier 2024, de façon à ce que l'augmentation totale accordée pour l'année 2024 totalise 4,2%.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-254

**NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE ET APPLICATION D'UN ORGANIGRAMME**

**ATTENDU** les contrats de travail intervenus entre la municipalité de St-Victor et ses employés administratifs;

**ATTENDU QUE** le processus de révision de l'organisation a été complété en collaboration avec le consultant PME Partenaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Dany Plante;

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter la nouvelle structure salariale et d'appliquer l'organigramme résultant dudit processus de révision.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-255

**MANDAT MORENCY AVOCAT : REPRESENTER LA MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INDUSTRIELLE AVEC LES INDUSTRIES BERNARD**

**ATTENDU** la nécessité d'établir une nouvelle entente industrielle avec les Industries Bernard, en matière d'assainissement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite être représentée par la firme Morency Avocats, société d'avocats dans le cadre des négociations avec les Industries Bernard;

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Morency Avocats, société d'avocats afin qu'ils représentent la Municipalité de Saint-Victor dans le cadre de l'entente industrielle avec les Industries Bernard.

ADOPTÉE

2024-11-256

**RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Carole-Anne Jacques directrice générale, à négocier les nouvelles clauses du renouvellement des assurances et à signer le contrat avec FQM Assurances inc.

La prime pour 2024-2025 sera de 100 009.68\$, taxe de 9% incluse.

ADOPTÉE

2024-11-257

**BESOINS DE FORMATION 2025 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit communiquer ses besoins de formations du SSI pour l'année 2025 à la MRC Beauce-Centre;

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les recommandations du directeur du SSI soit Monsieur Steve Bureau, pour une (1) formation pompier 1.

ADOPTÉE

2024-11-258

**MANDAT : DÉNEIGEMENT RUE DES ÉPINETTES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour l'entretien de la rue des Épinettes pour l'hiver 2024-2025;

**ATTENDU QUE** lors de l'ouverture des soumissions le 31 octobre dernier, 2 entreprises ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite :

Ont soumissionné :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT
9203-9304 Dany Rodrigue	1 103.76\$
Ferme Donald Vachon	1 121.01\$

Tous les prix incluent les taxes,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, qui inclut l'abrasif, à la compagnie 9203-9304 Gestion Dany Rodrigue et fille, au montant de 1 103.76 \$ taxes incluses.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2024-11-259

**ACQUISITION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LE PUIITS PE-4**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor entame des travaux d'aménagement et de raccordement du nouveau puits PE-4 ;

**ATTENDU QUE** l'ajout d'un nouveau puits exige l'acquisition d'un panneau de contrôle supplémentaire ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Automatisation JRT a remis une proposition en date du 2 novembre 2023 ;

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la proposition d'Automatisation JRT datée du 2 novembre 2023, le tout selon les termes et conditions du contrat.

ADOPTÉE

2024-11-260

**ACQUISITION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LE POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor entame des travaux de réfection du poste de pompage principal ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Automatisation JRT a remis une proposition en date du 19 septembre 2024 ;

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la proposition d'Automatisation JRT datée du 19 septembre 2024, pour l'acquisition d'un panneau de contrôle pour le poste de pompage principal, le tout selon les termes et conditions du contrat.

ADOPTÉE

2024-11-261

**AJOUT DE BACS BRUNS SUR LA ROUTE 108**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Victor veut augmenter graduellement la proportion de résidences desservies par la collecte des matières organiques ;

Il est proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de fournir aux résidents de la route 108, entre l'intersection du chemin des Fonds et le numéro civique 546, un bac brun pour la collecte des matières organiques et sa compensation devra être payée par le propriétaire de l'immeuble tel qu'il sera fixé par le règlement de taxation 2025.

ADOPTÉE

2024-11-262

**LES COMPTES**

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 275 485.64\$.

Office d'Habitation du Sud de la Chaudière	5 677,00 \$
MRC Beauce Centre	497,73 \$
MRC Beauce Centre	28 791,24 \$
MRC Beauce Centre	6 681,30 \$
Englobe	6 673,81 \$
Garage Bizier	108,69 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Amilia	345,44 \$
Téléphone St-Victor	538,75 \$
William Giguère	40,00 \$
Telus Mobilité	197,48 \$
André Veilleux	54,88 \$
Myriam Bélanger	329,29 \$
Energir	52,91 \$
Jonathan V. Bolduc	77,06 \$
Ministère de la Sécurité publique	116 036,00 \$
Planiftime	2 974,98 \$
Sarah Veilleux	490,00 \$
ADT Canada	292,50 \$
Alarme et communication RL	218,40 \$
La Sagiterre	229,95 \$
Grange et boustifaille	50,00 \$
Beauce Centre Économique	250,00 \$
Azimut	598,06 \$
Thibault et associés	201,21 \$
MRC Beauce Centre	568,89 \$
MRC Beauce Centre	33 100,60 \$
MRC Beauce Centre	50,00 \$
MRC Beauce Centre	8 271,38 \$
Ville de Saint-Georges	2 019,88 \$
Autobus Fecteau	586,37 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	245,55 \$
Jacques Poulin	9 295,73 \$
Boutique Carly	479,41 \$
Laurentide Re-Sources	32,27 \$

Boivin et Gauvin	1 983,32 \$
Entreprises GSF	109,41 \$
Mademoiselle Green	146,59 \$
Cordonnerie Bureau	1 264,71 \$
Stéphane Roy arpenteur	1 144,00 \$
Passeport animal	1 097,60 \$
Gingras électrique	300,59 \$
Réfrigération JP	484,08 \$
Gravue Faro	84,05 \$
Mun. St-Odilon	171,43 \$
Énergies Sonic	5 009,97 \$
Groupe CT	206,96 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
Colette Gosselin	390,00 \$
Pavage Sartigan	8 703,98 \$
Libertevision	275,94 \$
Produkson	3 134,18 \$
Pro du CB	291,81 \$
Carole-Anne Jacques	40,00 \$
Magasin Coop	1 356,55 \$
Hydro Québec	8 166,42 \$
Sanie Etchemins	413,91 \$
Services sanitaires D.F.	327,74 \$
JU Houle	479,74 \$
Brassard Buro	197,00 \$
Municipalité de Tring	298,96 \$
Purolator	41,34 \$
Brasseur multi services	344,93 \$
Librairie de la Chaudière	475,76 \$
Librairie Renaud Bray	187,48 \$
Ville de Beauceville	31,04 \$
Transcontinental distribution	1 125,38 \$
Equipement Demers	303,83 \$
Sani Thetford	3 173,31 \$
Stantec	5 296,91 \$
Hercule Fortin Inc.	477,70 \$
Nancy Lagueux	919,80 \$
Solutions GA	179,65 \$
Réseau biblio CNCA	76,57 \$
<b>TOTAL</b>	<b>275 485,64 \$</b>

ADOPTÉE

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

Une période de questions a été réservée pour le public. Les questions ont porté sur :

- 1) L'objectif d'avoir un écocentre;
- 2) Le règlement sur la sécurité routière;
- 3) La nouvelle bande végétale sur la rue des Écoliers;
- 4) Le nombre de collectes pour les encombrants;

2024-11-263

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance soit levée à 20h21.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jonathan V. Bolduc  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole-Anne Jacques  
Directrice générale  
/Greffière-trésorière